



Accueil de loisirs : le programme de l'été

p. 11



La fête de la Saint-Jean

p. 15



Les travaux au Pôle Enfance

p. 14

PEDT
p. 12



Budget
p. 7 à 9



Exposition
p. 16



Vêtements et matériels multi-sports



ZAC Le Parc
Route de Rennes
Face au Leclerc
LECOUSSE
Tél. 02 99 99 23 15



Serge sarl
Travaux Publics • Particuliers & Professionnels

Aménagements Extérieurs
Tél. 02 99 94 33 14

- Emulsion bitume
- Enrobés noir & couleur
- Béton désactivé
- Pavage
- Dallage, etc.

DAUGUET Ets sarl
Tél. 02 99 94 33 08

- Assainissements
- Terrassements
- Location d'engins
- Transport

4 rue des Rochelettes 35133 LÉCOUSSE
Fax 02 99 94 48 57 • Portable 06 77 14 97 24
sergedauguet@aliceadsl.fr



PASCALTUAL E.U.R.L.
CARRELAGE-FAIENCE
REVETEMENT DE SOLS

BUREAU : Tél. 02.99.94.24.20
3, boulevard André Malraux - 35133 LÉCOUSSE

ATELIER : Tél. 06.67.27.05.95
35460 St-Brice-en-Coglès

Sarl CHERBONNEL
CHARPENTE - BOIS
Z.A. Côte du Nord
35133 LÉCOUSSE
Tél. 02.99.99.20.47
Fax 02.99.99.59.59



Jardiland
CULTIVEZ VOTRE BIEN-ÊTRE

Rue du Pigeon Blanc - Z.A. du Parc
35133 LÉCOUSSE - Tél. 02 99 99 20 46

SOCIETE DES TECHNIQUES D'AMENAGEMENT



URBANISME - INFRASTRUCTURES
AMENAGEMENT - PAYSAGE
MAITRISE ŒUVRE VRD



47-49, Rue Kléber - B.P. 80416 - 35304 FOUGÈRES CEDEX
Tél. 02 99 99 99 49 - Fax 02 99 99 38 11 agence.fougeres@tecam.fr
www.tecam.fr



imprimerie
LABBÉ

- Flyers ■ Dépliants ■ Catalogues ■ Calendriers
- Edition brochures ■ Fiches techniques
- Journaux municipaux ■ Notices techniques
- Plaquettes ■ Chemises ■ Classeurs ■ Livres
- Carnets ■ Blocs ■ Têtes de lettre
- Cartes de visite ■ Enveloppes ■ Etiquettes
- Pelliculage, vernis, découpe etc...

de la mise en page à la finition...
une chaîne graphique complète



ZA La Meslais - LÉCOUSSE - 35305 FOUGERES
Tél. : 02 99 94 25 26 - Fax 02 99 99 30 06
Email : imprimerie.labbe@wanadoo.fr



- Les Jardins de Pérrouzel -

- Création
- Entretien
- Maçonnerie de jardin
- Terrasse en bois
- Étude, Conseil et Devis
- Services à la personne

4 rue des Rochelettes
35133 LÉCOUSSE

Votre conseiller : Maxime DAUGUET
Tél. 02 23 51 10 22 - 06 81 57 56 05
mail : maximedauguet@aliceadsl.fr



PEINTURE - DECORATION
REVÊTEMENTS MURS ET SOLS
VITRERIE - RAVALEMENT

Thierry PILLET

35133 LÉCOUSSE
Tél. 02.99.94.59.00
Port. 06.79.71.48.18
e-mail : thierry.pillet.peintre@orange.fr

sommaire

→ ÉDITORIAL 3

Le mot du Maire

→ COMMUNICATIONS 4-9

Les nouveaux gérants de l'épicerie

« Aux 4 Saisons »

Une nouvelle organisation pour les actes d'urbanisme

Le projet de vidéo-protection est lancé

Un Plan de prévention du bruit pour le boulevard de Bliche

Les élus ont visité les bâtiments communaux

La cérémonie du 8 Mai

Un nouveau massif sur le parvis des Droits de l'Homme

Le budget 2015

→ ENFANCE JEUNESSE 10-14

Les activités d'été à l'accueil de loisirs

L'actualité des écoles

Le Projet Éducatif Territorial

L'organisation de la semaine scolaire

Les travaux au Pôle Enfance

→ INITIATIVES 15-17

Le programme de la Fête de la Saint-Jean

Une exposition de poupées en novembre

Les insignes pour deux Soldats de France

Sophie de retour à la mairie

L'hommage aux « morts pour la France »

→ SERVICE 18-19

L'État-civil

Les permis de construire

Les déclarations de travaux

Les numéros utiles

éditorial



Chers habitants de Lécousse,

Ce bulletin fait un large écho du budget de notre commune pour 2015. Les élus municipaux ont souhaité maintenir les taux des taxes locales : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti.

Nous poursuivons ainsi notre politique de maîtrise de notre fiscalité bien que le contexte financier imposé par l'Etat nous soit défavorable.

En effet, l'Etat a décidé, pour la deuxième année consécutive, de nous prélever une contribution pour redresser les comptes publics. Pour cette année 2015, le prélèvement est de 45 395 €. De plus, nous nous retrouvons, comme les autres communes, à assumer de nouvelles charges. A savoir :

- l'organisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) dans nos deux écoles dans le cadre des décrets sur les nouveaux rythmes scolaires.
- le coût de l'instruction des permis de construire et certificats liés à l'urbanisme, à compter du 1^{er} juillet prochain. Jusqu'à présent, les instructions étaient assurées par les services de l'Etat via la DDTM (ex DDE).

A cela s'ajoutent de nombreuses normes réglementaires qui s'imposent à nous.

Toutes ces dépenses nouvelles créent une tension budgétaire qui risque à terme de nous contraindre à revoir la qualité des services que la commune se doit de rendre à la population. Nous ne le souhaitons évidemment pas et nous poursuivons nos efforts de gestion notamment sur les charges de fonctionnement.

Nous continuons aussi notre politique d'entretien et d'investissement pour rendre notre commune toujours plus attractive et accueillante.

Enfin, je veux saluer, Sabrina et Nicolas FEUILLYE, nouveaux gérants de l'épicerie, place Saint Martin des Champs. Ce service de proximité dans le bourg correspond à un réel besoin. Je leur souhaite une pleine réussite.

Bien cordialement.

Bernard Marboeuf,
Maire de Lécousse,
Conseiller Régional de Bretagne.



Directeur de la publication : Bernard Marboeuf, maire.

Rédaction : Alban Desile (06 86 86 47 77), avec la commission « Journal d'informations municipales » présidée par Joseph Pellen et constituée de Anne Perrin, Daniel Tancerel, Mylène Le Berrigaud, Hubert Couasnon, Paul Mugnier, Sébastien Etiennou, Roland Fougeray. Crédit photos : commune de Lécousse, associations communales et Alban Desile.
Mise en page, impression : Imprimerie Labbé, Lécousse. - Dépôt légal : 588.



➔ « Aux 4 Saisons » : Nicolas et Sabrina Feuillye nouveaux gérants

Agés respectivement de 34 et 33 ans, Nicolas et Sabrina Feuillye sont les nouveaux gérants de l'épicerie « Aux 4 Saisons ». Domiciliés à Saint-Ouen-des-Alleux, ils connaissent bien la commune puisque les parents de Sabrina habitent Lécousse. À l'épicerie, le couple travaille en alternance : Sabrina est présente le matin, Nicolas l'après-midi. En parallèle, ils exercent tous deux une autre activité professionnelle. Nicolas est agent de service chez Elis (Saint-Grégoire) et Sabrina est salariée au Carrefour Market de Saint-Aubin-du-Cormier.

L'épicerie a rouvert ses portes le 5 mai dernier après avoir subi une petite cure de jouvence. « Nous avons refait toutes les peintures et modifié la disposition du magasin » détaillent les nouveaux gérants. « Nous avons



développé le rayon de charcuterie à la coupe. Nous allons aussi agrandir les rayons des poissons et des fromages à la coupe. »

L'épicerie, qui propose des galettes chaque vendredi et des poulets rôtis tous les dimanches, assure également divers services de proximité : Relais Poste, Relais Colis, vente de tickets, carnets et cartes SURF, cartes de



pêche, dépôt de pain, journaux locaux. « Nos premières impressions sont très bonnes. Les clients sont heureux que le commerce de proximité poursuive son activité dans le bourg. »

Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 7 h à 12 h 30 et de 15 h à 20 h, le dimanche de 8 h à 13 h.

➔ Actes d'urbanisme : une nouvelle organisation au 1^{er} juillet



A compter du 1^{er} juillet, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR, met fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Ce désengagement de l'Etat concerne toutes les communes

appartenant à des communautés de communes de plus de 10 000 habitants.

Dans le pays de Fougères, l'instruction des autorisations du droit des sols sera désormais assurée par le syndicat mixte du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Installé au rez-de-

chaussée des locaux de Fougères Communauté, le service instruira, pour le compte des communes et sous leur autorité, les autorisations suivantes : permis de construire, certificats d'urbanisme opérationnels, déclarations préalables, permis d'aménager et permis de démolir.

Cette nouvelle organisation n'aura aucune conséquence pour les usagers. Le service continuera d'être gratuit et les demandes d'autorisations se feront toujours à la mairie. Par contre, cela aura un coût pour la commune, qui versera au syndicat mixte une participation annuelle en fonction du nombre et du type d'actes établis. Pour l'année 2015, le montant est estimé à 2 080 €.

➔ Bâtiments communaux : le projet de vidéo-protection est lancé

Tags sur les murs, volets fracturés, portes forcées, vitrine d'affichage cassée... Des dégradations sont régulièrement commises sur les bâtiments communaux. Ces actes récurrents ont conduit le Conseil municipal à lancer une réflexion sur la mise en place d'un système de vidéo-protection pour protéger les bâtiments communaux. Le 15 avril dernier, le groupe de travail a rencontré les services de Police, représentés par le commandant Lucas (commissariat de Fougères) et deux référents sûreté spécialisés dans la mise en place de la vidéo-protection en Ille-et-Vilaine. Ils ont proposé d'accompagner et d'assister la commune dans le déploiement du dispositif : visite sur sites pour déterminer le positionnement des caméras et leur nombre, conseils sur le choix du matériel, informations réglementaires, etc.

Le déploiement de la vidéo-protection répond à un cadre légal très précis. Réglementé par la loi du 21 janvier 1995, le dispositif fait l'objet d'une autorisation préfectorale valable 5 ans délivrée après avis d'une commission départementale.

Souhaitant aller au-delà des garanties prévues par la loi, la commune va rédiger une charte d'éthique sur le fonctionnement de la vidéo-protection afin de concilier sécurité des biens et des citoyens et respect des libertés publiques et individuelles.

Pour la mise en place du dispositif, une subvention pourra être sollicitée auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), à hauteur d'environ 30 % du coût de l'opération.

le saviez-vous



Deux types de système

Il existe deux types de vidéo-protection.

- Dans le premier, les images sont enregistrées sans être déportées sur un écran. En cas de problème, les enregistrements sont consultables sur demande par les forces de l'ordre et la justice.
- Dans le second, les images sont enregistrées et déportées en temps réel dans un centre de supervision.

La commune pencherait plutôt pour cette seconde solution. Le centre de supervision des images serait installé au commissariat de Fougères.

➔ Boulevard de Bliche : vers un plan de prévention du bruit

Une politique commune à tous les Etats membres de l'Europe a été mise en place pour réduire les effets du bruit sur la santé humaine. En France, cette politique passe par la réalisation d'une cartographie de l'exposition au bruit (cartes de bruit stratégiques) et la mise en œuvre de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

En Ille-et-Vilaine, le PPBE pour les infrastructures routières et autoroutières nationales a été élaboré par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) sous l'autorité du Préfet. Un second volet concerne les voies routières départementales et communales dont le trafic est supérieur à 8 200 véhicules par jour. Le boulevard de Bliche étant concerné, la commune de Lécousse doit réaliser un PPBE pour



ce secteur. Le cabinet Alhyange Acoustique, qui a réalisé les cartes de bruit pour la DDTM et qui travaille actuellement sur le PPBE de la Ville

de Fougères, a été consulté pour une mission d'assistance, l'idée étant de réaliser un PPBE commun entre Lécousse, Fougères et Beaucé.

et aussi...

Eau : un puits artésien au terrain de foot



La commune a le projet d'installer un puits artésien (système qui permet de capter les eaux souterraines) pour arroser le terrain de foot. L'entreprise qui a réalisé le forage s'étant désengagée, une nouvelle consultation a été lancée pour la mise en place du système de pompage. Le Conseil municipal a accepté le devis de la SARL Dupré pour un montant de 2 402, 56 HT.

Services techniques : acquisition de matériel

Dans le cadre des acquisitions annuelles de matériel pour les services techniques, le Conseil municipal a donné son accord pour l'achat d'une perche télescopique modèle « selion » de la marque Pellenc pour un montant de 1 020 € HT et d'une batterie de la marque Pellenc pour un montant de 990 € HT.

Subvention : association de promotion du granit breton

Dans un contexte de crise qui affecte les entreprises d'extraction et de transformation du granit, l'association pour la promotion du granit breton a, comme l'an dernier, sollicité une subvention de 75 € auprès des collectivités. Le Conseil municipal a donné son accord à l'unanimité.

→ Élus : une visite des bâtiments communaux



Le 2 mai dernier, des élus - principalement les nouvelles élues, en fonction depuis l'an dernier - ont consacré leur matinée à visiter les équipements communaux. Au programme : le centre technique, le chantier du Pôle Enfance, le château d'eau ou encore le groupe scolaire Montaubert (photo).

→ 8 Mai : la participation des enfants



A l'occasion du 70^e anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945, les enfants ont déposé huit roses sur le monument aux Morts en mémoire des huit soldats tués pendant la Seconde Guerre mondiale.

→ Espaces verts : un nouveau massif

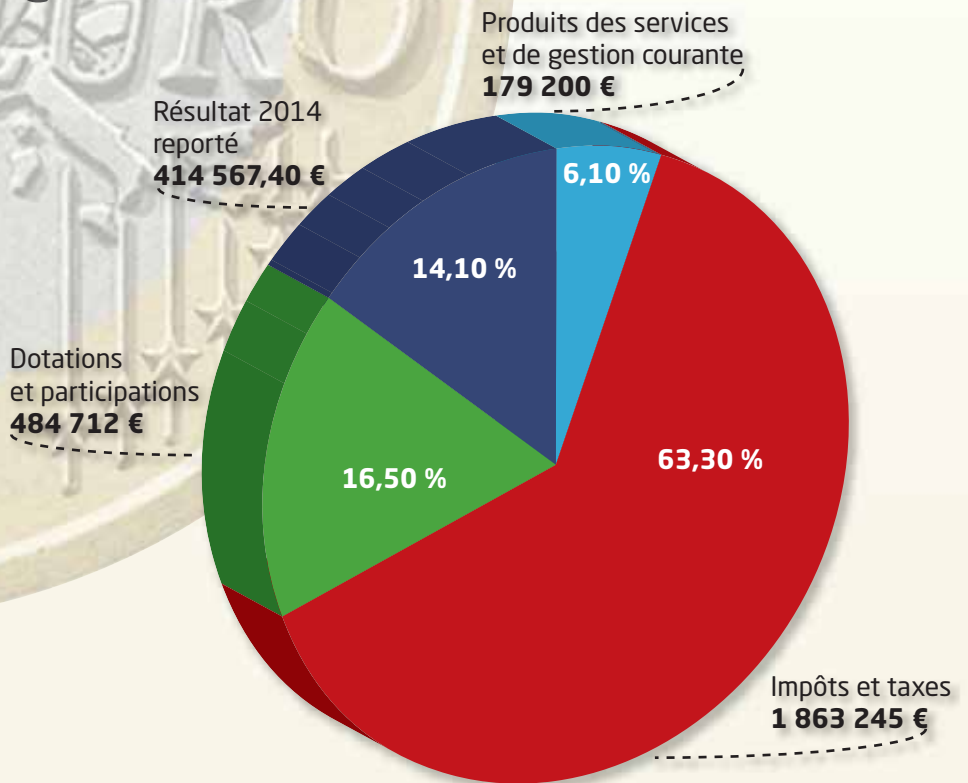


En avril dernier, les agents des services techniques ont réaménagé le massif situé sur le parvis des Droits de l'Homme. Un arbuste d'1 m 80, des plantes persistantes et quelques graminées ont été plantés au pied des drapeaux. L'ancien gazon a laissé place à un paillage minéral constitué de schiste, de galets et de gravier. Du plus bel effet, cet aménagement met en valeur les abords de l'Hôtel de Ville.

→ Finances communales : le budget 2015

Recettes de fonctionnement : d'où vient l'argent ?

2 941 724,40 €



Les produits des services

Les principales recettes sont les repas servis au groupe scolaire Montaubert (90 000 €), les services de garderie (8 000 €) et d'études surveillées (5 500 €). Les budgets de l'eau, de l'assainissement et du CCAS versent 21 000 € au budget principal pour la mise à disposition de personnel communal.

Impôts et taxes

Les deux principales recettes sont les contributions directes (1 161 894,00 €) et le reversement par Fougères communauté du produit de la taxe professionnelle de 2003 (487 156 €). La taxe sur l'électricité, qui devait être transférée au SDE35, est maintenue pour la commune (70 000 €). La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), mise en application cette année, est estimée à 65 000 €.

Dotations et participations

Au budget 2014, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat devait s'élever à 403 000 €. Elle a été en fait de 396 420 €. La contribution de la commune au redressement des finances publiques a été de 18 865 €. Pour 2015, la DGF sera de 345 932 €. La commune participera à hauteur de 45 395 € au redressement des finances publiques. Une dotation de 20 000 € pour la mise en place des TAP est attendue en 2015 : fonds d'amorçage de l'Etat et aide du Conseil départemental.

Résultat 2014 reporté

En 2014, l'excédent de la section de fonctionnement a été de 1 214 567,40 €. 800 000 € ont été affectés en investissement pour couvrir les dépenses réalisées ou engagées dans cette section. 414 567,40 € sont reportés en section de fonctionnement pour couvrir une partie des dépenses courantes de 2015.



le mot

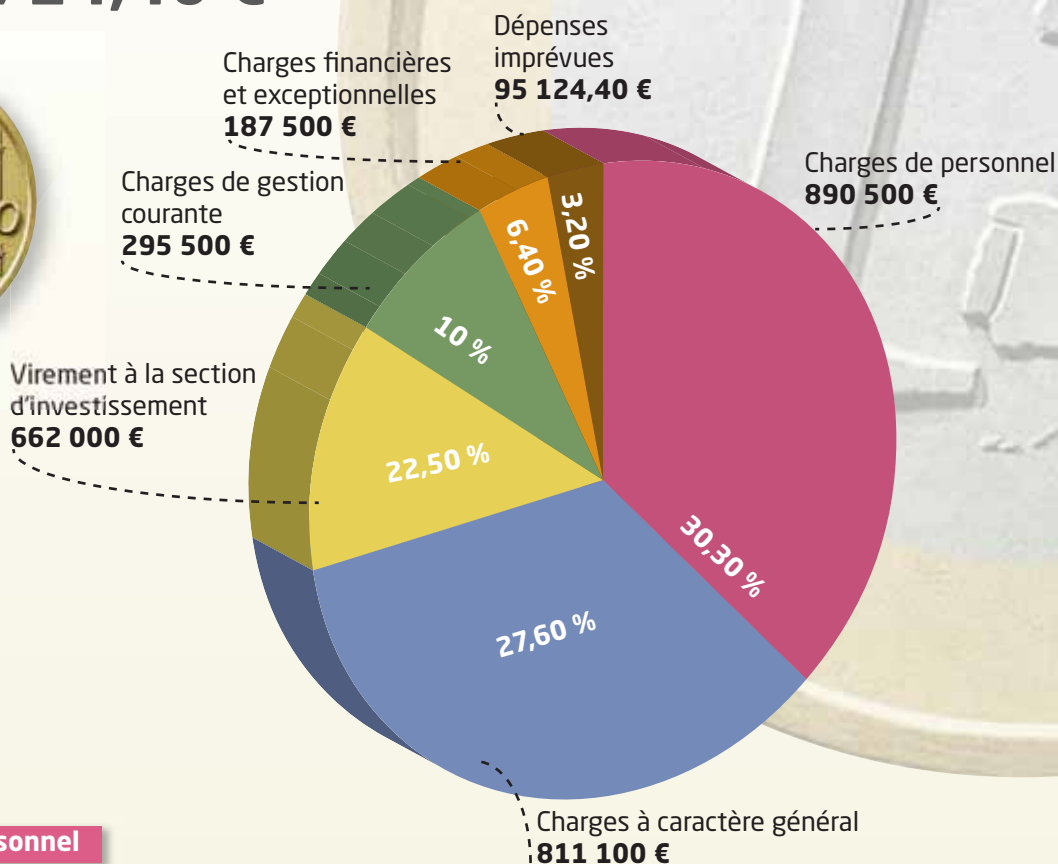
Anne Perrin,

1^{ère} adjointe déléguée
aux Finances communales,
à la Jeunesse et à l'Éducation

« Le budget 2015, qui a été voté par le Conseil municipal le 27 mars dernier, est marqué par une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État : - 45 395 € par rapport à 2014. Malgré ce contexte contraint, le niveau d'investissements reste élevé : 1 441 943,49 €. La principale dépense d'équipement concerne le Pôle Enfance. Une enveloppe de 500 000 € vient compléter le budget engagé l'an dernier pour les travaux. »

Dépenses de fonctionnement : où va l'argent ?

2 941 724,40 €



Les charges du personnel

Le budget 2015 supporte la totalité des rémunérations des personnes nécessaires à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et du responsable Enfance, Jeunesse, Sports et Loisirs. À compter du 1^{er} juillet 2015, l'instruction du droit des sols ne sera plus assurée par les services de l'Etat : elle sera à la charge de la commune et assurée par le syndicat mixte du SCoT. L'augmentation des charges de personnel reste cependant maîtrisée car un poste d'agent aux services techniques n'est pas remplacé.

Les charges à caractère général

Les principaux postes sont : l'entretien des voies et réseaux (190 000 €), l'énergie (120 000 €) dont la moitié pour l'éclairage public, l'achat des repas du groupe scolaire Montaubert (65 000 €), l'entretien des terrains et espaces verts (40 000 €), la participation au fonctionnement du syndicat de transport urbain (40 000 €).

Les autres charges des gestion courante

Elles représentent essentiellement la subvention à l'école Notre-Dame (120 000 €), les indemnités des élus (65 000 €), les subventions aux organismes de droit privé (45 000 €), l'opération Argent de poche, les frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans les salaires des animateurs (25 000 €).

Les charges financières

Les intérêts des emprunts restent stables à 170 000€.

Les dépenses imprévues

Ces crédits peuvent être utilisés pour faire face à des dépenses pour lesquelles aucune dotation n'est inscrite au budget.

Le virement à la section d'investissement

330 000 € assureront le remboursement du capital des emprunts en 2015. 300 000 € financeront de nouveaux travaux.

Les taux d'imposition ne changent pas

Le Conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition qui s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation : 16,15 %
 Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,12 %
 Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,72 %
 Pour la taxe d'habitation et le foncier non bâti, le taux n'a pas varié depuis 2003.

Pour 2015, le produit fiscal est estimé à 1 161 894 € :

Taxe d'habitation : 548 293 €
 Taxe du foncier bâti : 577 096 €
 Taxe du foncier non bâti : 36 505 €

→ Les investissements 2015

Subventions - Études : 125 000 €

- mise à jour documents d'urbanisme : 10 000 €
- études diverses (dont Place Saint-Martin-des-Champs et centre commercial Le Parc) : 5 000 €
- subvention construction de 8 pavillons HLM aux Vallons Saint-Martin : 100 000 €
- Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) : 10 000 €

Bâtiments publics : 625 500 €

Groupe scolaire Montaubert : 13 000 €

- acquisition matériel divers : 5 000 €
- réfection de la clôture cour : 8 000 €

Pôle Enfance : 535 000 €

- mission architecte, bureau de contrôle et études diverses : 35 000 €
- complément travaux bâtiment : 500 000 €

Sports : 13 000 €

- puits artésien : 5 000 €
- achat mobilier et matériel sportif : 8 000 €

Hôtel de Ville : 14 000 €

- refonte site Internet : 8 000 €
- logiciels informatiques SEGILOG-redevance annuelle : 6 000 €

Centre Technique Communal : 27 500 €

- outillage et petit matériel : 7 500 €
- sécurisation centre technique 2e phase (caméras) : 5 000 €
- acquisition véhicule électrique : 15 000 €

Église : 20 000 €

- motorisation des cloches : 8 000 €
- travaux d'accessibilité et reprise de la place : 12 000 €

Salle Hermine : 3 000 €

- achat mobilier divers : 3 000 €

Cadre de vie : 119 000 €

Liaisons douces : 49 000 €

- poursuite de l'écopastoralisme : 5 000 €
- jeux promenade verte : 6 000 €
- schéma directeur liaisons douces : 10 000 €
- signalétique directionnelle en agglomération : 5 000 €
- signalétique centre commercial Le Parc : 20 000 €
- mobilier urbain : 3 000 €

Divers sécurité : 70 000 €

- mise en place vidéo protection : 50 000 €
- étude de trafic carrefour Bd Motelle/Mésangère/rue de la Butte : 10 000 €
- étude de trafic centre commercial Le Parc-giratoire Ville-neuve : 10 000 €

Aménagement voirie et réseaux : 572 443, 49 €

- Aménagement : 434 443, 49 €

- éclairage et trottoirs rue de la Basse Porte : 60 000 €
- aménagement exutoire EP en dessous terrain multisports : 15 000 €
- aménagement quartier St Malo-Folleville (participation sur réseau concédé) : 1 550 €
- aménagement St Malo-Folleville : 4 177, 43 €
- quartier St Malo-Folleville renouvellement canalisations : 2 716, 06 €
- route de la Chaunière renouvellement canalisations : 160 000 €
- dévoiement conduite La Coudrais : 6 000 €
- quartier Le Parc renouvellement canalisations : 20 000 €
- provision pour travaux sur réseau assainissement : 135 000 €
- remplacement pompe de relèvement : 30 000 €

- Réfection trottoirs et allées piétonnes : 10 000 €

- réfections diverses : 10 000 €

- Eclairage public : 25 000 €

- équipement économie d'énergie : 5 000 €
- illuminations Noël : 5 000 €
- numérisation plan éclairage public : 15 000 €

- Accessibilité PMR voirie, amendes de police et autres : 33 000 €

- travaux dans le cadre des amendes de police (plateau rue Auguste-Berthelot, traversée piétonne giratoire de La Pilais, aménagements PMR divers) : 33 000 €

- Chemins ruraux : 60 000 €

- études, acquisitions terrains et travaux : 60 000 €

- Acquisitions de terrains : 10 000 €

- acquisitions diverses : 10 000 €



➔ Accueil de loisirs : les activités de l'été



▲ Les animateurs qui encadreront les enfants durant l'été.

L'accueil de loisirs pour les enfants de 5 à 16 ans sera ouvert du lundi 6 au vendredi 31 juillet et du lundi 17 au vendredi 28 août.

Un thème d'animations sera proposé chaque semaine aux 5-10 ans : le voyage, au-dessus de nos têtes, la mer, spectacle mer, les super héros ou encore les arts. Le centre équestre Montaubert (pour les 5-7 ans), le Tour de France (pour les 7-10 ans), l'accrobranche de Liffré, l'étang de Boulet à Feins, PikNikLand à Vieux-Vy-sur-Couesnon, l'aquarium et la plage de Saint-Malo, l'Aquatis à Fougères feront partie des sorties proposées.

Pour les 10-16 ans, des excursions seront prévues au parc Ange-Michel, au

Tour de France, à l'accrobranche de Vil-lecartier, à la plage à Saint-Malo, au ski-bus et à l'Aquatis.

Une belle sortie « surprise » sera proposée à tous le jeudi 27 août.

Comme l'an passé, deux mini-camps seront programmés en juillet. Hébergés en camping, sous tentes, les 10-16 ans iront à Dinard du 6 au 10 juillet (activités nautiques, veillées, grand jeu), tandis que les 7-10 ans se rendront à la ferme équestre de Montreuil-le-Gast du 20 au 24 juillet (activités équitation, balades en calèche, veillées, grand jeu).

Renseignements téléchargeables sur <http://www.lecouisse.fr> onglet enfance/animations.



à noter



ASCA

L'Office des sports de Fougères Sud propose également pendant l'été des activités sportives et ludiques pour les jeunes de 10 à 15 ans. Le programme détaillé est consultable sur le site :

<http://ascafougèressud.com>

➔ Ecole élémentaire Montaubert : classe de mer à Saint-Malo

Les 18, 19 et 20 mai derniers, les élèves de la classe de CP de Mme DEROLLEZ et les élèves de la classe de CE1 de Mme COCHET sont partis en classe de mer à Saint-Malo, cité corsaire ! Les élèves ont participé à une chasse au trésor dans la cité intramuros. Ils ont visité une maison corsaire, l'hôtel Asfeld. Le deuxième jour, à l'aquarium, les deux classes

ont étudié les requins et ont été sensibilisées à la protection des espèces et de l'environnement. Enfin, le dernier jour, accompagnés des animateurs de la Maison de la baie du Mont-Saint-Michel, les élèves ont étudié la faune et la flore et plus particulièrement la mytiliculture. Ils sont revenus enchantés de leur séjour, malgré une météo souvent capricieuse.



➔ Ecole maternelle Montaubert : ateliers autour du Land Art



En mai, les 29 élèves de grande section de la classe de Mme Allenou ont partagé un très bel après-midi autour du Land Art avec une

suite au tour des élèves de maternelle, encadrés par ceux du lycée, de réaliser de petites œuvres

éphémères à l'aide de différents végétaux trouvés sur place dans le parc du lycée. Un diaporama des réalisations et un goûter de crêpes préparées par les lycéens ont terminé cette belle rencontre.

Ce fut l'occasion pour les élèves de maternelle de découvrir le Land Art à l'aide d'un diaporama monté par les élèves du lycée au travers d'œuvres d'artistes. Ce fut

l'occasion pour les élèves de maternelle de découvrir le Land Art à l'aide d'un diaporama monté par les élèves du lycée au travers d'œuvres d'artistes. Ce fut

l'occasion pour les élèves de maternelle de découvrir le Land Art à l'aide d'un diaporama monté par les élèves du lycée au travers d'œuvres d'artistes. Ce fut

l'occasion pour les élèves de maternelle de découvrir le Land Art à l'aide d'un diaporama monté par les élèves du lycée au travers d'œuvres d'artistes. Ce fut l'occasion pour les élèves de maternelle de découvrir le Land Art à l'aide d'un diaporama monté par les élèves du lycée au travers d'œuvres d'artistes. Ce fut

l'occasion pour les élèves de maternelle de découvrir le Land Art à l'aide d'un diaporama monté par les élèves du lycée au travers d'œuvres d'artistes. Ce fut l'occasion pour les élèves de maternelle de découvrir le Land Art à l'aide d'un diaporama monté par les élèves du lycée au travers d'œuvres d'artistes. Ce fut

➔ École Notre-Dame : classe découverte en Haute-Maurienne

Les élèves de CM1 et de CM2 de l'École Notre-Dame ont préparé consciencieusement leur séjour à Sollières, en Haute-Maurienne.

Cette classe découverte a répondu à des objectifs pédagogiques multiples en lien avec les programmes. Les élèves ont effectué un travail d'écoute et d'observation et ont développé leur autonomie tout en respectant des règles communes.

Durant une semaine, ils ont pratiqué l'escalade, la randonnée dans le parc de La Vanoise et ont vécu l'ambiance d'une nuit dans un refuge. Ils ont découvert la faune et la flore de la montagne, le patrimoine de la région et ses activités économiques.

Le départ a eu lieu le dimanche 31 mai à l'aube et les élèves ont été de retour le samedi 6 juin pour prendre leur petit-déjeuner à l'école.



→ Écoles : le Projet Educatif Territorial approuvé par le conseil municipal



▲ Les temps d'activités périscolaires dans les deux écoles.

Le 7 mai dernier, le conseil municipal a approuvé le Projet Educatif Territorial (PEDT) de la commune pour la période 2015-2018. Le document a été transmis aux services de l'Etat pour examen et validation.

Qu'est-ce qu'un PEDT ?

Mis en place dans le cadre de la loi de Refondation de l'école, le PEDT est un outil de collaboration locale qui permet de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Le but est d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Non obligatoire, le PEDT est réalisé à l'initiative des communes ou des groupements de communes. Il prend la forme d'un engagement contractuel entre la collectivité porteuse et les services de l'Etat. La durée de cet engagement est de trois ans. L'établissement du PEDT conditionne l'aide de l'Etat aux communes pour l'organisation des activités périscolaires.

Quelle a été la méthode ?

À Lécousse, la réforme des rythmes scolaires a été mise en place à la rentrée 2014. Désireuse de poursuivre sa réflexion sur l'aménagement des temps de vie de l'enfant, la commune a souhaité élaborer un PEDT. Le projet, qui s'est poursuivi tout au long de l'année scolaire, a été porté par un comité de pilotage composé d'élus, des directeurs des deux écoles, de représentants de parents

d'élèves des deux écoles, de la directrice des services de la commune et du responsable Enfance-Jeunesse. Des réunions, des entretiens et des enquêtes ont été menés auprès des enfants, des familles, des animateurs des TAP et du personnel communal.

Quels sont les objectifs du PEDT de la commune ?

Le PEDT de la commune poursuit plusieurs objectifs éducatifs : contribuer à l'épanouissement des enfants et à leur réussite scolaire, permettre l'apprentissage de la vie en collectivité, de la citoyenneté, de la solidarité et du partage, favoriser le respect des spécificités et des différences de chacun, encourager les pratiques sportives, culturelles, artistiques et environnementales, ou encore valoriser le tissu associatif local. Au groupe scolaire Montaubert, l'amélioration du « vivre ensemble » sera l'axe convergent entre le projet éducatif et le projet d'école. À l'école Notre-Dame, un accent particulier sera porté sur l'éducation à l'environnement. La commune, qui a élaboré un Agenda 21, et l'école, qui vise le label Éco-École, souhaitent travailler en commun sur cet objectif.



▼ Les temps d'activités périscolaires dans les deux écoles.



→ Rythmes scolaires : l'organisation de la semaine à la rentrée

En accord avec les directeurs des écoles de Lécousse, les jours des temps d'activités périscolaires (TAP) seront inversés à la rentrée 2015 entre le groupe scolaire Montaubert et l'école Notre-Dame :

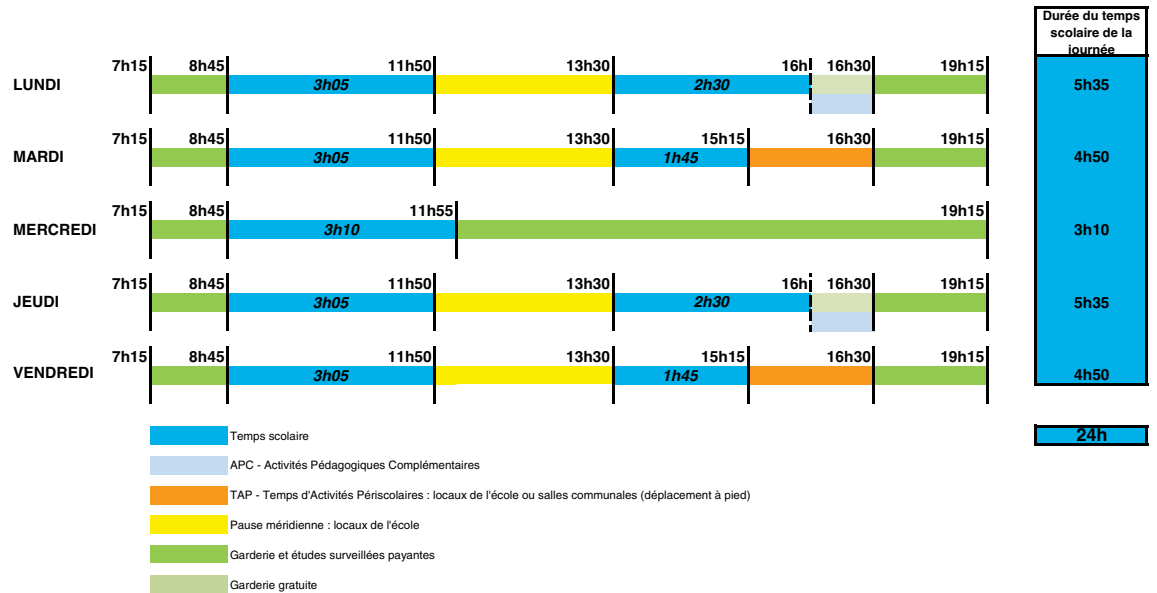
- les mardis et vendredis dans les écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire Montaubert

- les lundis et jeudis à l'école Notre-Dame.

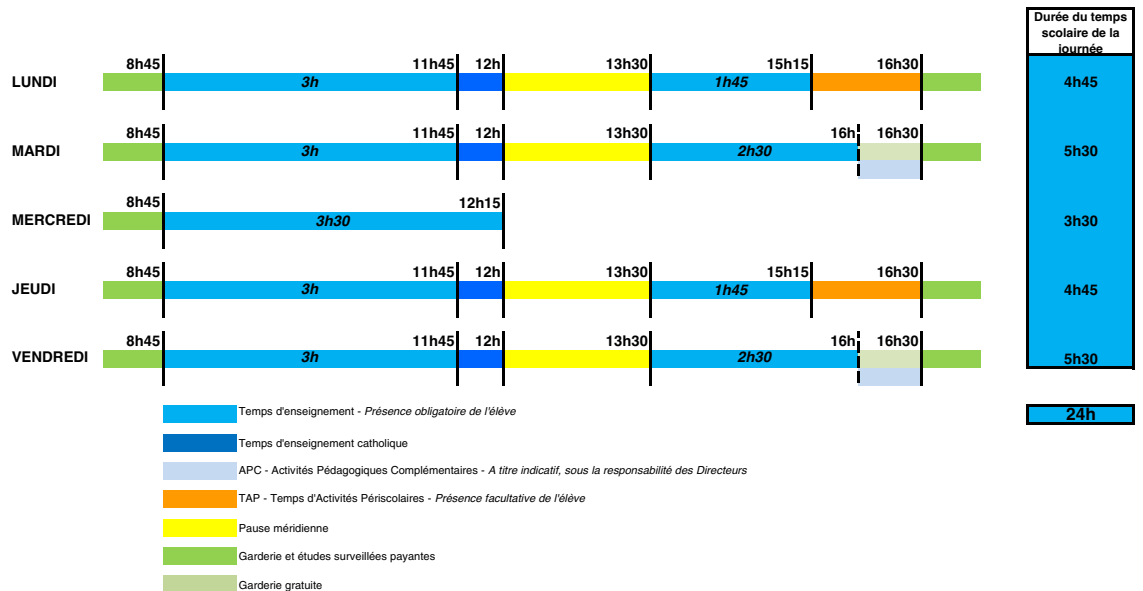
Au groupe scolaire de Montaubert, suite à la concertation réalisée dans le cadre de l'élaboration du PEDT, la matinée du mercredi sera raccourcie de 20 minutes. En contrepartie, les quatre autres matinées de la semaine seront allongées de 5 minutes. Cet aménagement

horaire, qui présente un caractère dérogatoire aux principes nationaux (deux journées d'enseignement à 5 h 35 au lieu de 5 h 30), a fait l'objet d'une autorisation spécifique du DASEN, le directeur académique des services de l'Éducation nationale d'Ille-et-Vilaine.

→ Groupe scolaire Montaubert :



→ École Notre-Dame :



→ Pôle Enfance : le point sur les travaux



▲ La construction des fondations en béton est terminée

Démarrée fin janvier sur le site de l'ancien patronage, la construction du Pôle Enfance se poursuit selon le calendrier initial. Le gros-œuvre (fondations en béton des blocs sanitaires et de la cuisine) est entièrement terminé. La pose des ossatures bois et des bardages a démarré début juin. Les diffé-

rents composants du bâtiment étant fabriqués au sein des entreprises, le travail d'assemblage sera rapide. Dans l'ancien patronage, les opérations de dépose ont également été réalisées. Les travaux vont se poursuivre jusqu'au printemps 2016. L'ouverture du Pôle Enfance est prévue à l'été 2016.



▲ Premier aperçu de la future cuisine



▲ Visite de chantier hebdomadaire

→ TAP : une participation annuelle des familles

Les activités proposées dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) sont de qualité, mais elles ont un coût pour la commune. Après déduction de l'aide de l'État et du Conseil départemental, le coût par enfant supporté par la commune est de 96, 27 € cette année.

Pour maintenir des temps d'activité de qualité et faire face aux dépenses restant à la charge de la commune, le Conseil municipal a décidé d'instaurer une participation forfaitaire annuelle pour la rentrée 2015. Cette tarification ne s'appliquera qu'aux élèves en élémentaire. La gratuité sera maintenue pour les maternelles.

Cette participation des familles sera modique :

- 15 € par enfant domicilié à Lécousse (soit, 0, 21 € la séance d'activité)
- 20 € par enfant domicilié hors commune (soit 0, 28 € la séance d'activité)

Par ailleurs, pour la rentrée 2015, la commune a décidé de déclarer les TAP en Accueil de Loisirs périscolaires afin de pouvoir solliciter une aide spécifique de la CAF (0,52 € par enfant et par heure). Ce régime implique toutefois des contraintes d'encadrement et de qualifications qui conduiront au renforcement des équipes d'animation, notamment en maternelle.



le chiffre

59

C'est le nombre de jeunes qui ont pratiqué cette saison une activité sportive non proposée par les associations de Lécousse, et qui se sont donc inscrits dans un club du territoire de Fougères Communauté. Cette année, la commune a reconduit le montant de la participation communale à 18 € par jeune. Cette aide a été étendue aux jeunes de 6 à 18 ans, et non plus 10 à 18 ans comme auparavant. Au total, la participation communale a été de 1 062 €, contre 738 € l'an dernier.



➔ Fête de la Saint-Jean : le programme



▲ Première prestation publique pour la chorale de Lécousse Solaria.

La traditionnelle Fête de la Saint-Jean se déroulera le samedi 20 et dimanche 21 juin prochains. Comme chaque année, le Comité des fêtes a concocté un programme qui devrait ravir petits et grands.

Samedi 20 juin

- à 16 h, course pour les enfants (gratuit)
- à 17 h, randonnée pédestre (gratuit) avec pot de l'amitié offert aux participants
- à 17 h 30, courses 5 et 10 km (8 €, inscription sur le site : <http://comite-des-fetes.e-monsie.com>).
- en soirée, Fête de la musique avec la troupe ROC Fanfare, la chorale de Lécousse Solaria, dont ce sera la première prestation en public, Flash Animations, puis un grand feu d'artifice.



▲ Le traditionnel vide-greniers du dimanche.



▲ La troupe ROC Fanfare.

Dimanche 21 juin

De 8 h à 18 h, vide-greniers réservé uniquement aux particuliers - 3 € l'emplacement de 3,50 m - Renseignements et inscriptions au 02 99 99 98 39 ou 02 99 99 30 40.



▲ Ambiance conviviale garantie.

➔ Exposition : sortez vos poupées !



La présentation des tableaux colorés de Colette Segalen à peine terminée, la commission Animation Culture travaille déjà à

l'exposition de fin d'année. Cette exposition, qui se déroulera du 21 au 29 novembre à l'espace Irène Frain, sera consacrée aux poupées. « *Ce thème très original devrait plaire au plus grand nombre* » explique Mylène Le Berrigaud, adjointe déléguée à l'Urbanisme, l'Action culturelle et la Vie associative. « *Nous souhaitons présenter toutes sortes de poupées : des poupées de collection, des poupées folkloriques, des poupées artisanales, des poupées ramenées de voyage, etc.* » Vous possédez une ou plusieurs poupées et vous souhaitez les présenter lors de l'exposition ? Vous pouvez d'ores et déjà contacter la mairie au 02 99 94 25 05.

agenda



3 juillet

Soirée de clôture annuelle du Gym Club de Lécousse. À 19 h, salle Cormoran.

Audition de l'atelier musical de l'Aclé avec prestation du groupe Solaria. À 20 h 30, salle Émeraude

4 septembre

Soirée des associations. À 18 h, salle Hermine.

➔ UNC-AFN : deux Soldats de France reçoivent leur insigne



Le 8 mai dernier, Monsieur le Maire a remis l'insigne de Soldats de France à Jean Dauguet et Claude Jourdan (1^e et 2^e en partant de la droite), en présence de Jean Pelée de Saint Maurice, le président de la section locale de l'UNC-AFN Soldats de France.

et aussi...

Classes 5 :

les enfants aussi

Les classes 5 se réuniront le samedi 26 septembre. Rappelons que cette journée s'adresse aussi aux enfants, garçons ou filles, nés en 2005. Un repas est prévu pour eux au tarif de 12 €.

Renseignements et inscriptions auprès d'Albert Thépault au 02 99 99 15 95 ou

Laurent Brasselet au 06 12 38 40 35.



➔ Personnel communal : Sophie de retour à la mairie

Absente depuis trois ans et demi suite à un congé maternité puis un congé parental, Sophie Morel a repris son poste à l'accueil de la mairie le 5 mai dernier. « *Je suis contente d'avoir repris le travail* »

confie-elle. « *Mon retour s'est bien passé. J'ai très vite retrouvé mes marques.* » Sophie, qui est entrée à la mairie en janvier 2004, a choisi de travailler à mi-temps pour se consacrer à ses enfants.

→ L'Hommage aux « morts pour la France »



Nous poursuivons notre série consacrée aux soldats lécoussois de la Première Guerre mondiale dont les noms sont inscrits sur le monument aux Morts. Six d'entre eux, morts au combat en 1915, sont évoqués ici dans l'ordre chronologique de leur décès. Six autres le seront dans le bulletin municipal de décembre. Rappelons que ce travail de recherche effectué par Joseph Pellen, adjoint au maire, est mis en ligne progressivement sur le site de la commune : www.lecouisse.fr.

Guy Gillet de Chalonge

Fils de Raoul et Jeanne Gillet de Chalonge, il est né le 11 avril 1894 à Kherba (Algérie). En 1912, il s'engage au sein du 5^e Chasseurs d'Afrique. L'année suivante, il est nommé brigadier puis maréchal des logis. Le 20 février 1915, il est promu sous-lieutenant à titre temporaire pour la durée de la guerre au sein du 3^e Régiment de Tirailleurs Algériens. Il meurt pour la France le 30 avril 1915 suite aux blessures de guerre au bivouac de Palcroix, tranchée de Calonne, aux Eparges (Meuse). Il est enterré à la nécropole nationale Le Trottoir, située dans la même ville. Il sera cité au Tableau d'honneur des Morts pour la France : « Officier d'une énergie et d'une bravoure admirables. Blessé, n'a pas voulu abandonner sa troupe. A été mortellement atteint. »

Ferdinand Courtoux

Né le 24 septembre 1883, il est le fils de Hyacinthe et Marie Courtoux, cultivateurs domiciliés à Beaucé. Frère d'un militaire mort en activité de service, la durée de son service militaire est d'un an. Soldat au 70^e Régiment d'Infanterie, il est incorporé le 14 novembre 1904 et libéré le 23 septembre 1905. En 1911, il se marie à Lécousse avec Victorine Berthelot, née à Saint-Etienne-en-Coglès. Il est donc le beau-frère d'Auguste Berthelot, le futur

maire de Lécousse. Le couple a un enfant : Anne-Marie, née à Beaucé en 1913. Rappelé à l'activité par l'ordre de mobilisation générale du 1^{er} août 1914, il arrive au corps 12 jours plus tard. Il est tué à l'ennemi le 9 mai 1915 à Roclincourt (Pas-de-Calais).

Pierre Lagadec

Né le 14 août 1885 à Berrien, dans le canton d'Huelgoat (Finistère), il est le fils de Pierre et Marie Lagadec. Sa mère meurt en 1896 à l'âge de 33 ans. Son père se remarie l'année suivante avec Joséphine Genin, née à Landéan. Domestique à Saint-Adrien (Côtes d'Armor), puis domicilié à Lécousse, Pierre Lagadec est incorporé au 70^e Régiment d'Infanterie le 8 octobre 1906. Nommé caporal un an plus tard, il est réformé le 18 février 1908 pour tuberculose pulmonaire. Reconnu apte au service armé le 26 novembre 1914 par le Conseil de révision, il est incorporé au 70^e RI à compter du 20 février 1915. Il est tué à l'ennemi le 9 mai de la même année à Roclincourt (Pas-de-Calais). Un secours de 150 F est versé à son père le 25 avril 1917. Le 20 mai 1922, Fernand, l'un de ses demi-frères, sera guillotiné à Rennes pour avoir assassiné son père. Ce parricide est relaté dans l'ouvrage de Christophe Belser sur « Les Grandes affaires criminelles d'Ille-et-Vilaine »,

Jean-Baptiste Collin

Fils de Théodore et Joséphine Collin, cultivateurs, il est né le 21 février 1894 à Lécousse. Il a 10 frères et sœurs. Il a pour ancêtre Jean Henry, qui fut condamné le 17 février 1797 à 12 ans de Fers pour tentative de vol nocturne de blé noir dans un grenier, et qui côtoya au bagne de Brest le célèbre François Vidocq. Domestique cultivateur en 1911 à La Haute Bourgère, chez Joseph et Ernestine Roussel, Jean-Baptiste Collin est incorporé au 70^e Régiment d'Infanterie le 8 septembre 1914. Il est tué à l'ennemi le 9 mai 1915, à 9 h du soir, à Roclincourt (Pas-de-Calais).

Henri Barbier

Né le 25 mai 1882 à Parigné, il est le fils de Jean et Marie Barbier, qui se sont mariés à Chantenay (Loire-Atlantique) en 1867. Tailleur de pierres, il se marie en 1908 avec Marie Gratien, couturière. Domicilié au bourg de Lécousse, le couple aura trois enfants. L'aîné mourra à l'âge de 9 mois. En 1903, il est ajourné par le Conseil de révision. L'année suivante, il est affecté aux services auxiliaires pour déformation du thorax. En 1914, il est reconnu apte au service armé. Incorporé le 21 décembre 1914 au 70^e Régiment d'Infanterie, il est tué à l'ennemi le 13 juin 1915, à 10 h du matin, à Roclincourt (Pas-de-Calais). Il est enterré à la nécropole nationale La Targette, située à Neuville-sur-Vaast (Pas-de-Calais). Un secours de 150 F est versé à son épouse le 16 septembre 1915.

Pierre Février

Fils de Pierre et Marie Février, mariés à Lécousse en 1885, il est né le 19 novembre 1894 au village de La Fosse, à Vendel. Il est le septième d'une fratrie de 11 enfants. Cultivateur et célibataire, il a été domicilié à Saint-Germain-en-Coglès et en dernier lieu à Lécousse. Incorporé le 9 septembre 1914 au 13^e Régiment de Hussards, il a été soldat au 47^e Régiment d'Infanterie, 2^e compagnie, à compter du 9 octobre 1914. Il meurt pour la France le 16 juin 1915, à 13 h 30, à Écurie (Pas-de-Calais), des suites de blessures reçues sur le champ de bataille.



Etat-civil

Naissance du 29 mars au 14 mai 2015

29 mars : Naélie GUÉRIN - 3, La Faverie
 31 mars : Lewis MASSON - 37, boulevard de Bliche
 12 mai : Avina PERCEBOIS - 17, La Petite Gautrais
 14 mai : Doryann GAVARD - 7, La Chaunière

Mariages

23 mai :
 Cyril PELLEN et Sandra SAINT-LOUBERT - 9, résidence la Garenne
 30 mai 2015 :
 Jean-Paul MOREL et Lydie POLLONO - 4, allée Jean Moulin

Décès du 12 mars au 27 avril 2015

12 Mars : Patrick MALLE - 17, chemin de la République
 21 Mars : Christiane MOREL née COURTEFOIX 23,
 rue François Cevert
 19 avril : Marie FONTAINE née PRODHOMME
 14, place Saint Martin des Champs
 27 avril : Eliane TREHET née MEZIERES
 3, rue du Clos Fontaine

Les permis de construire

M. Christophe COIGNARD, centre commercial La Pilais : création d'une mezzanine à usage de bureaux. Arrêté du 1^{er} mars 2015.
 Mme Florence HUBERT, 1 allée Marcel Callo : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 18 mars 2015.
 M. et Mme Pierre MONNIER, 29 chemin de la République : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 15 avril 2015.
 SCI VITLOC, M. Joseph COUPE, 1 rue Théodore Levannier : local professionnel. Arrêté du 15 avril 2015.
 SCI SGODA, M. Serge DAUGUET, 50 bis boulevard de Bliche : extension et rénovation du bâtiment en une maison d'habitation.
 M. Philippe LAUMAILLE, 1 rue de la Rousselais : extension d'une maison d'habitation. Arrêté du 18 mai 2015.

Les déclarations préalables

SCI BAHU, 1 rue Marion du Faouët : division de terrain. Accepté le 19 février 2015.
 M. et Mme Paul MERIENNE, 6 bd de la Côte du Nord : création d'une clôture. Accepté le 27 février 2015.
 M. Christophe LAIR, 16 bd André Malraux : construction d'un abri de jardin. Accepté le 3 mars 2015.
 M. David GAUTIER, 10 Place Saint Martin des Champs : création d'une clôture. Accepté le 7 mars 2015.
 M. et Mme Jean-Luc RAFFAUD, 20 rue d'Espagne : modification de la clôture existante. Accepté le 19 mars 2015.
 M. Claude GALODE, 1 impasse des Rochelettes : construction d'un préau. Accepté le 25 mars 2015.
 M. Bernard MORAZIN, 11 rue Frédéric Chopin : agrandissement d'une fenêtre existante. Accepté le 26 mars 2015.
 M. et Mme Philippe BOSSE, 10 rue de la Rousselais : pose d'une fenêtre de toit. Accepté le 27 mars 2015.
 M. Yves CORNEE, 48 rue Alliaume : habillage du pignon et création d'une fenêtre. Accepté le 4 avril 2015.
 M. Jean-Pierre LEVANNIER, 5 rue Claude Debussy : création d'une clôture. Accepté le 5 avril 2015.
 M. Amand PICHARD, 6 Hameau de la Croix Dorée : remplacement des menuiseries de six ouvertures. Accepté le 5 avril 2015.
 L'ADAPT, 4 bd de la Côte du Nord : création d'une ouverture sur la façade Est. Accepté le 9 avril 2015.
 M. Hubert POTHIER, 10 rue de Saint Malo : construction d'un garage. Accepté le 13 avril 2015.
 M. Gabriel CHARNOLE, 3 rue des Lavandières : modification de clôture et création d'un nouvel accès. Accepté le 16 avril 2015.
 M. Hervé BERTEL, 17 rue Georges Bizet : suppression d'une porte de service sur la façade Est. Accepté le 17 avril 2015.
 M. Didier MALLE, 10 rue François Cevert : isolation et habillage d'un pignon. Accepté le 17 avril 2015.
 M. Matthieu GUERIN, 2 rue Saint Yves : construction d'un abri de jardin. Accepté le 27 avril 2015.
 ITAS TIM, rue Théodore Levannier : construction d'un pylône de 42 m et de deux paraboles. Accepté le 1^{er} mai 2015.
 SCI HODBERT, 18 bd de Bliche : modification d'une fenêtre en porte-fenêtre. Accepté le 4 mai 2015.
 Mme Nelly LEGER, 32 rue Alliaume, extension de l'habitation. Accepté le 7 mai 2015.
 M. Alain BEAUGENDRE, 6 rue Marcel Cerdan : habillage des 2 pignons. Accepté le 8 mai 2015.



Hôtel de ville

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h (sauf le jeudi) et de 14 h à 17 h 30 ; le samedi de 10 h à 12 h (permanence administrative). Il est possible, chaque samedi matin, de rencontrer un élu. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous.

Hôtel de ville,
1 parvis des Droits de l'homme.
35133 - Lécousse.

Tél. : 02 99 94 25 05
Fax : 02 99 99 61 24
<http://www.lecouisse.fr>
mairie@lecouisse.fr



ADMR permanence

L'ADMR assure une permanence en mairie le dernier mardi de chaque mois, de 10 h à 12 h

Les n°s utiles

Médecin :

Dr Yvon Le Du 02 99 94 33 89

Pharmacie :

Florence Olivier 02 99 99 81 01

Psychologue - psychanalyste :

Cyril Lucas 02 23 51 00 41

Cabinet paramédical :

Sylviane Bourdet, kinésithérapeute
02 99 94 94 55

Rozenn Cotbreil, pédicure
02 99 94 37 99

Annabelle Delahaye, infirmière
02 99 94 37 75

Cabinet d'infirmières :

Gousse-Lagouet-Marc-Garnier
02 99 94 19 18

ADMR :

02 99 98 97 55

AGENCEMENT - RÉNOVATION
MENUISERIE
BOIS - PVC - ALU
CLOISONS SÈCHES
PORTES DE GARAGES
PORTAILS ET CLÔTURES

Pascal GRIMAUT

12, rue Pouillet
35300 FOGÈRES
Tél. 02 99 99 13 40
Port. 06 67 29 24 47
Fax : 02 99 99 10 04

Restez connecté !



■ www.lesurf.fr

■ Facebook

■ La Boutique
Rue des frères Devéria

■ 02 99 99 08 77



Et maintenant **UN SITE INTERNET MOBILE !**
m.lesurf.fr



www.lesurf.fr

VERANDA TOUS STYLES - STORES - VOILETS ROULANTS

Conception - Plan - Devis - Permis de construire
Réalisation tous corps d'états



Nous construisons vos idées...

Roger LESTAS
Port. 06 80 99 40 14
cvb.rogerlestas@orange.fr

9 rue de la Croix Dorée
35133 LECOUSSE
Tél. 02 99 94 86 19



E.Leclerc

Avec



**C'EST NOUVEAU,
je cumule
encore plus d'argent
en Tickets E.LECLERC.**

leclercdrive.fr
Vos courses en 1 clic !

Vos courses en ligne au même prix que dans votre centre E.Leclerc

Service GRATUIT

- La garantie de fraîcheur**
E.LECLERC Drive Fougères s'engage sur la qualité et la date limite de consommation des articles livrés.
- La chaîne du froid maîtrisée**
Tout au long du traitement de votre commande, l'ensemble de notre personnel veille au strict respect des conditions de conservations des produits.
- Tous les avantages de votre carte E.LECLERC**
Votre carte de fidélité est utilisable au E.LECLERC Drive : vous cumulez ainsi des avantages et des tickets E.LECLERC.
- Vos courses prêtes en 2 heures**
Une fois votre commande validée, notre équipe s'engage à préparer vos achats en 2 heures.
- Un service entièrement gratuit**
A l'issue de votre commande, vous ne payez aucun frais de préparation, ni de livraison.
- Des achats effectués en toute sécurité**
La confidentialité de vos règlements est garantie par une procédure de paiement sécurisé.

Retrait des commandes du lundi au samedi de 9h30 à 19h30

Zone de la Pilais - LÉCOUSSE

E.Leclerc DRIVE



Espace technique

- Multimédia ■ Photo
- Téléphone :
VIRGIN MOBILE - BOUYGUES TELECOM
ORANGE - LECLERC MOBILE
- CD ■ Vidéo ■ TV
- Petit électroménager



Poissonnerie

- Cuisson rapide et gratuite de vos coquillages et crustacés à la vapeur sèche.
- Plateau de fruits de mer sur commande



Traiteur

- Toutes préparations sur commande



L'espace vert

- Compositions Florales et Cadeaux
- 02 99 99 31 89**

Route de Rennes **LÉCOUSSE**  24H/24